



# Au cœur d'ERDF

## LINKY : UN COMPTEUR COMMUNICANT AU SERVICE DU CONSOMMATEUR

La date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 restera dans l'histoire de la distribution de l'électricité puisqu'elle va marquer le début de la généralisation des compteurs Linky. 6 ans et 5 milliards d'euros d'investissements seront nécessaires pour remplacer les 35 millions de compteurs existants. Une Directive européenne prescrit que 80% des compteurs électriques soient communicants d'ici 2020.



**Ce compteur nouvelle génération présente de nombreux avantages pour les clients. Il leur permettra notamment une gestion plus simple, plus précise et plus efficace de leur consommation électrique**

Le compteur communicant constitue la nouvelle génération des compteurs d'électricité, conçu pour faciliter la vie des 35 millions de clients d'ERDF et servir d'outil pour accompagner la transition énergétique engagée par le Gouvernement. Avec ce nouveau compteur et les services qui lui seront associés, les consommateurs peuvent accéder rapidement, facilement et aussi souvent qu'ils le souhaitent au suivi de leur consommation électrique journalière. Mieux informés sur leurs habitudes, ils peuvent optimiser leur consommation et mieux maîtriser leurs dépenses d'énergie en modifiant, s'ils le souhaitent, leur comportement.

Étape fondamentale des « smart grids », les réseaux intelligents, ce nouveau compteur permet de piloter de manière plus efficace le réseau électrique Basse Tension. Il facilite l'intégration des énergies renouvelables et de la mobilité électrique du réseau. Il permet également un dépannage plus rapide en cas d'incidents.

Le remplacement des compteurs ne sera pas facturé aux consommateurs, les gains réalisés grâce au compteur Linky venant compenser les dépenses engagées par ERDF. En Seine-Maritime, le premier compteur a été posé le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à Rouen dans le commerce Studio Colors. Le compteur doit se déployer progressivement sur le département et jusqu'en 2021 dans toute la France.

### Données de comptage

Le client est le seul propriétaire des données de comptage. Pour les utiliser, il faut donc qu'il donne explicitement son consentement. Dans ce mécanisme de consentement, ERDF agit comme « tiers de confiance » et pourra auditer les procédures des différents acteurs pour recueillir ces différents consentements.

### Linky : quels avantages pour les clients ?

Relève automatique de la consommation

AVANT : la plupart du temps, les relèves se faisaient sur rendez-vous.

**Avec le compteur Linky, les relèves se font à distance.**

Adapter la puissance de leur compteur

AVANT : si le client voulait changer la puissance de son compteur et modifier son contrat, il devait prendre rendez-vous pour le passage d'un technicien.

**Avec le compteur Linky, plus d'attente ni de rendez-vous, le changement est fait à distance en moins de 24 heures.**

Mieux maîtriser leur consommation

AVANT : la consommation réelle n'était relevée sur tous les six mois environ :

**Avec le compteur Linky, le client peut suivre sa consommation sur un site Internet, mieux la comprendre et agir pour la maîtriser.**

Emménager en toute simplicité

AVANT : pour avoir l'électricité dans son nouveau logement, le client devait attendre le passage d'un technicien dans les 5 jours.

**Avec le compteur Linky, en moins de 24 heures, tout est réglé à distance.**

Avoir accès à de nouvelles offres

AVANT : seul le chauffe-eau se déclenchait à distance sur les heures creuses.

**Avec le compteur Linky, le client peut profiter de nouvelles offres de son fournisseur d'électricité et piloter ses appareils électroménagers plus facilement.**

10 000

**C'est le nombre d'emplois créés en France pour la conception, la fabrication du compteur et de certains de ses composants, et la prestation de pose.**